Bonjour

Ci dessous réponse de la FNFF à ma demande sur Valhor...

Et vous, en savez vous plus?

Cordialement, Best regards, Met vriendelijke groet, Nicolas

Début du message transféré :

Expéditeur: fnff < fnff@wanadoo.fr>
Date: 6 mai 2014 09:55:35 UTC+2

Destinataire:

Objet: Rép : Valhor?

Bonjour,

Désolée de vous répondre aussi tardivement, mais je n'avais pas de réponse de Val'hor auparavant. Voici la réponse qu'ils nous ont donné :

"Ils ne peuvent répondre à notre demande car les jugements n'ont pas été publiés. Pas de publication dans les journaux."

Cordialement Le Secrétariat

Le 29/04/2014 11:51, nicolas

a écrit :

Bonjour

Lors de mon dernier appel, la personne que j'ai eu en ligne m'a proposé de faire une demande écrite pour obtenir copie de jugements déboutant des fleuristes contre Valhor.

Je reste en attente de ces documents

Cordialement,

Best regards,

Met vriendelijke groet,

Nicolas